

## REUNION ORDINAIRE ET PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 07 avril 2026 - 20h - salle du Conseil municipal

Convocation du 31 mars 2026

### Procès-Verbal

Présent(e)s : Pascal GIRIN, Célia TRUCHE, Clément MELLET, Isabelle SORNIN, Adrien BEROUD, Sandra GUIARD, Julien DESBAT, Céline ETIENNE, Arnaud RIVOIRE, Béatrice DESGRANGES, David CHARMILLON, Manon MERVILLE, Marc LONGIN, Paula CARVALHO, Denis JOMARD

**Désignation du secrétaire de séance** : Adrien BEROUD est désigné secrétaire de séance.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 21 mars 2026.

Le compte-rendu sera publié.

- **Fixation des indemnités de fonction des élus** :

Le montant total maximum des indemnités pouvant être allouées, est de :

- indemnités du Maire : taux maximal autorisé de 55,70 %

- indemnités des adjoints ayant reçu délégation : total maximal autorisé :  $21,4 \% \times 4 = 85,6 \%$

Soit une enveloppe globale autorisée de 141,30 %

Il est proposé de minorer l'indemnité du Maire à 50 % et de rester à 21,4 % pour les adjoints, pour un total de 135,60 %.

**Délibération acceptée à l'unanimité des voix.**

- **Délégation de pouvoir du Conseil Municipal en faveur du Maire** :

L'article L.2122-22 du CGCT donne la possibilité au conseil municipal de déléguer au Maire certaines attributions de cette assemblée. Il est proposé de donner délégation au Maire, pour la durée de son mandat, sur les sujets suivants :

- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans tous les domaines relevant de sa compétence, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1000 € pour les communes de moins de 50000 habitants ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10000 € ;
- De prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du code du patrimoine relatif à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;
- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

**Délibération acceptée à l'unanimité des voix.**

- **Désignation du 1<sup>er</sup> adjoint pour signature des actes et autorisations d'authentification par le Maire :**

Proposition d'accorder délégation de signature pour signer les actes administratifs, au nom de la commune à Célia TRUCHE, 1<sup>ère</sup> adjointe.

**Délibération acceptée à l'unanimité des voix.**

- **Désignation d'un membre du Conseil Municipal pour les autorisations d'urbanisme en cas d'intéressement du Maire à titre personnel et du GAEC GIRIN et associés :**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un arrêté de délégation portant déport du maire afin de prévenir les conflits d'intérêts et désignant Mme Célia TRUCHE pour instruire tous les dossiers d'urbanisme concernant le GAEC GIRIN et associés a été pris le 07 avril 2026.

M. Le Maire quitte la séance lors de cette délibération.

Mme Célia TRUCHE, 1<sup>ère</sup> adjointe, est désignée présidente de la séance pour cette délibération.

**Délibération acceptée à l'unanimité des voix.**

- **Désignation des membres de la commission d'appel d'offres :**

M. le Maire propose les conseillers municipaux suivants :

- 1<sup>er</sup> titulaire : Mme Célia TRUCHE
- 2<sup>ème</sup> titulaire : M. Clément MELLET
- 3<sup>ème</sup> titulaire : Mme Isabelle SORNIN
  
- 1<sup>er</sup> suppléant : M. Adrien BEROUD
- 2<sup>ème</sup> suppléant : Mme Sandra GUIARD
- 3<sup>ème</sup> suppléant : Mme Julien DESBAT

**Délibération acceptée à l'unanimité des voix.**

- **Désignation des délégués du Conseil Municipal au centre communal d'action sociale :**

M. le Maire propose les conseillers municipaux suivants :

- Mme Célia TRUCHE
- Mme Béatrice DESGRANGES
- M. David CHARMILLON
- M. Marc LONGIN

**Délibération acceptée à l'unanimité des voix.**

• **Commissions municipales : création des commissions et désignation des membres :**

Le Maire est le président de droit de toutes les commissions. M. le Maire propose les commissions et les membres suivants :

1. Commission finances/budget :

- Responsable : M. Clément MELLET
- Membres : Mme Célia TRUCHE, Mme Isabelle SORNIN, M. Adrien BEROUD

2. Commission voirie, travaux et bâtiments communaux

- Responsable : M. Pascal GIRIN
- Membres : M. Clément MELLET, M. Arnaud RIVOIRE, M. Julien DESBAT

3. Commission santé

- Responsable : M. Pascal GIRIN
- Membre : M. David CHARMILLON

4. Commission gestion des salles communales

- Responsable : Mme Isabelle SORNIN
- Membres : M. Clément MELLET, Mme Paula CARVALHO, M. Denis JOMARD

5. Commission animations/associations

- Responsable : M. Adrien BEROUD
- Membres : M. Clément MELLET, Mme Béatrice DESGRANGES, Mme Céline ETIENNE, Mme Manon MERVILLE

6. Commission Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

- Responsable : Mme Célia TRUCHE
- Membres : Mme Béatrice DESGRANGES, Mme Paula CARVALHO

7. Commission communication

- Responsable : M. Adrien BEROUD
- Membres : Mme Célia TRUCHE, Mme Céline ETIENNE, Mme Manon MERVILLE

8. Commission urbanisme

- Responsable : M. Pascal GIRIN
- Membres : Mme Célia TRUCHE, Mme Sandra GUIARD, M. Arnaud RIVOIRE

9. Commission sociale/anciens

- Responsable : Mme Célia TRUCHE
- Membres : Mme Isabelle SORNIN, Mme Béatrice DESGRANGES, Mme Manon MERVILLE

#### 10. Commission école/cantine

- Responsable : Mme Isabelle SORNIN
- Membres : M. Adrien BEROUD, Mme Béatrice DESGRANGES, M. Marc LONGIN, Mme Paula CARVALHO, Mme Céline ETIENNE

#### 11. Commission environnement

- Responsable : M. Adrien BEROUD
- Membres : M. David CHARMILLON, M. Marc LONGIN, Mme Paula CARVALHO

Il est proposé d'ouvrir aux habitants de la commune les commissions suivantes : commission santé, commission CMJ, commission sociale/anciens, commission école/cantine, commission environnement.

**Délibération acceptée à l'unanimité des voix.**

- **Désignation des représentants de la commune dans les instances des groupements dont elle est membre :**

M. le Maire propose les délégués titulaires et suppléants pour les instances suivantes :

#### - SYDER :

Titulaire : M. Clément MELLET  
Suppléante : Mme Célia TRUCHE

#### -VHB :

Titulaire : Mme Célia TRUCHE  
Suppléant : M. Adrien BEROUD

#### - Correspondant Défense :

-Titulaire : M. Adrien BEROUD  
-Suppléant : M. Arnaud RIVOIRE

**Délibération acceptée à l'unanimité des voix.**

- **Éclairage public : prolongation du temps d'éclairage et projet de passage aux luminaires LED :**

M. le Maire indique qu'un programme sur 5 ans est proposé par le SYDER pour remplacer l'éclairage actuel de la commune par un éclairage LED. Celui-ci se termine fin juin 2026.

Il y a actuellement 260 luminaires à changer. La commune est aujourd'hui équipée de 58 luminaires à LED mais seulement 2 sont compatibles avec le système proposé par le SYDER.

L'éclairage des équipements sportifs et du patrimoine ne sont pas pris en compte.

2 options :

- Travaux sans les 58 luminaires déjà équipés de LED : montant de 275000 € avec un reste à charge de 153 000 €, soit 11 800 € par an.

- Travaux avec remplacement des 56 luminaires avec LED non compatibles : montant de 336000 € avec un reste à charge de 187000 €, soit 14500 € par an.

La facture d'électricité et de maintenance est divisée par deux.

Le coût annuel pour l'éclairage sur la commune est actuellement de 19987 € par an. Si option 1 retenue, le coût passera à 22700 € par an à partir de 2028. Si l'option 2 est retenue le coût passera à 25417 € par an à partir de 2028.

M. David CHARMILLON évoque la question du recyclage des LED. Doit être intégré à l'étude.

M. le Maire propose de décaler l'heure d'éclairage au centre du village (vers le bar/restaurant, la place des platanes et l'église) en proposant une extinction à 23h au lieu de 22h actuellement.

M. Adrien BEROUD indique qu'aujourd'hui existe la trame noire qui permet de préserver la biodiversité, notamment nocturne. Le fait de rallonger l'éclairage peut leur nuire, ce projet doit donc strictement se limiter au centre bourg.

M. David CHARMILLON indique que l'éclairage nocturne a aussi un impact sur la santé humaine.

**Délibération acceptée à l'unanimité des voix.**

- **Droit de préemption**

- Alliade Habitat – AB 68 lot 1 – chemin de la Roie
- Consort Duthel/Girin – AB 332 et 577 – 9 la Grand Serve

Pas de droit de préemption proposé.

**Délibération acceptée à l'unanimité des voix.**

- **Questions diverses**

M. le Maire évoque l'idée d'une journée complète sur l'élaboration du règlement intérieur ainsi que la mise en œuvre du projet de mandature courant juin avec une formation par un animateur de l'AMF.

La date du prochain Conseil Municipal sera le mardi 5 mai à 20h

Commémoration du 8 mai : présence des anciens combattants, des pompiers et des JSP ainsi que la fanfare B.O Barjolaise.

Le public demande pourquoi il n'y a pas de représentant désigné pour l'eau. M. le Maire indique qu'il s'agit d'une compétence de la COR et que la commune sera représentée via le conseil communautaire.

Le public demande si l'option des panneaux solaires est envisagée pour les luminaires. M. le Maire va se renseigner auprès du SYDER.

Le public pose une question concernant l'assainissement. M le Maire indique qu'il s'agit d'une compétence de la COR et que des travaux sont prévus sur une partie du village avant la fin de l'année pour passer le réseau unitaire en réseau séparatif.

Le public pose une question sur la voirie avec des trous et affaissements à réparer. M. le Maire indique qu'une rencontre est prévue avec le Département sur le sujet.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h46.*

